

**Délibération n°
2024.056**

Séance du 19/06/2024
N° ordre : 08



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 22
dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau
des emplois

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 21/06/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 21/06/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf juin deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES : Michel CENDRA-TERRASSA (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), André CHASTAN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Sylvie POLOMACK, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 mai 2024 ;

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Compte tenu des nécessités des services, il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois ;

Dans le cadre de l'évolution de carrières des agents, le Maire propose à l'Assemblée les modifications ci-dessous :

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

- La création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet.
- La création d'un poste de Rédacteur principal de 1° classe à temps complet.
- La création d'un poste de Rédacteur principal de 2° classe à temps complet.
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

➤ **FILIERE TECHNIQUE**

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.
- La création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1° classe à temps complet.
- La création de deux postes d'Adjoint Technique principal de 1° classe à temps non complet à 33/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées.**
- **ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 20 juin 2024 tel que présenté ci-après :**

**Délibération n°
2024.056**

Séance du 21/06/2024
N° ordre : 08

Suite n° 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 21/06/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 21/06/2024

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20240619-DL2024_056-DE
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

TABLEAU DES EMPLOIS TERRITORIAUX						
Grades ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs			
			Pourvus	Non pourvus	dont temps non complets	
					Total	Répartition
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	2	1	1	0	
Attaché	A	1	0	1	0	
Rédacteur principal de 1° classe	B	2	1	1	0	
Rédacteur principal de 2° classe	B	1	0	1	0	
Rédacteur	B	5	2	3	0	
Adjoint Administratif principal de 1° classe	C	5	5	0	0	
Adjoint Administratif	C	2	1	1	0	
TOTAL		18	10	8		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	0	1	0	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	
Technicien	B	1	0	1	0	
Agent de Maîtrise principal	C	5	4	1	0	
Agent de Maîtrise	C	5	3	2	1	1 poste à 33/35° (non pourvu)
Adjoint Technique principal de 1° classe	C	16	12	4	6	1 poste à 33,30/35° 1 poste à 33/35° 1 poste à 33/35° (non pourvu) 1 poste à 33/35° (non pourvu) 2 postes à 30/35°
Adjoint Technique principal de 2° classe	C	2	1	1	0	
Adjoint Technique	C	10	6	4	0	
TOTAL		41	27	14		
FILIERE SOCIALE						
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	C	3	2	1	0	
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	C	3	2	1	0	
TOTAL		6	4	2		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine principal de 1° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	2	1	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		3	2	1		
FILIERE SPORTIVE						
conseiller des activités physiques et sportives principal	A	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
TOTAL GENERAL		70	45	25		

TABLEAU DES AGENTS DE DROIT PRIVE			
Grades ou emplois	Secteur	Eff.	Motif du contrat
NEANT			
TOTAL GENERAL		0	

- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 juin 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE